

En 2011, la France a consacré 137,4 milliards d'euros à son système éducatif, soit une dépense en baisse de 0,4 % (en euros constants). Cela représente 6,9 % du PIB, et 2 110 euros par habitant. La dépense par élève ou étudiant est de 8 250 euros : 5 870 euros pour un écolier, 9 660 pour un élève de l'enseignement secondaire, 11 630 pour un étudiant. La part de l'enseignement primaire (28,8 %) dans la DIE connaît une légère progression de 1,9 point au cours des quinze dernières années ; en revanche, celle du secondaire (41,5 %) baisse de 3,8 points, quand celle du supérieur (20,4 %) progresse de 3,5 points, dont 2 points depuis 2006. L'État reste le premier financeur de l'éducation (58,1%) devant les collectivités territoriales (24,5 %) dont la part a augmenté de près de 4 points depuis 2005, en lien avec l'acte II de la décentralisation. Selon les dernières statistiques internationales disponibles, la France se situait, en 2009, 0,1 point au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE avec 6,3 % de son PIB consacré à l'éducation hors formation continue.



Coût de l'éducation en 2011

Évaluation provisoire du compte

En 2011, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des Dom – est estimée à 137,4 milliards d'euros, ce qui correspond à 2 110 euros par habitant, ou encore à 6,9 % du produit intérieur brut (PIB). Globalement, de 1980 à 2011, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,0 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (1,8 %) et nettement plus que les effectifs scolarisés (0,2 %), entraînant ainsi une augmentation de la dépense moyenne par élève ou étudiant (1,8 % en moyenne par an). De 1980 à 1989, la DIE a été multipliée par 1,2, comme le PIB, mais de 1990 à 1996,

elle a crû nettement plus rapidement ; sa part au sein du PIB a progressé ainsi de 6,5 % en 1989 à 7,6 % en 1996. Deux raisons expliquent essentiellement cette évolution. Tout d'abord, à la suite des lois de décentralisation, les régions et les départements ont réalisé des programmes d'investissement dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ensuite, au début des années 1990, les carrières et les rémunérations des personnels enseignants ont été revalorisées. À partir de 1997, la DIE a continué sa progression à un taux toutefois inférieur à celui du PIB. En 2008, sa part au sein du PIB (6,7 %) est revenue quasiment au niveau de celle des années 1980. Puis, en 2009, sous l'effet d'une baisse du PIB (- 3,1 % en prix constants), conséquence

TABEAU 1 – Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB (1980-2011)

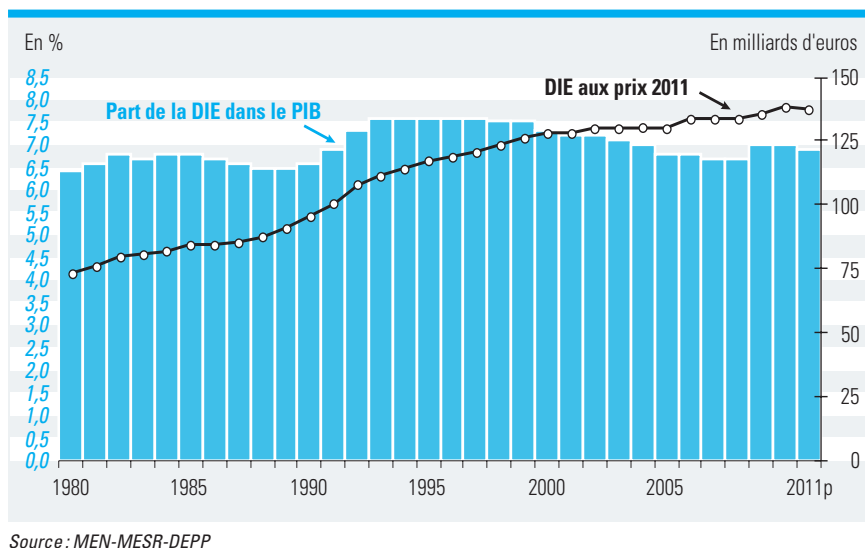
	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part DIE/PIB (en %)	DIE au prix 2011 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE prix 2011 (en %)	Croissance annuelle* du PIB prix 2011 (en %)
1980	28,5	6,4	73,4		
1990	68,0	6,6	95,3	2,7	2,4
2000	104,9	7,3	128,1	3,0	2,0
2005	117,5	6,8	130,2	0,3	1,6
2006	123,1	6,8	133,6	2,6	2,5
2007	126,2	6,7	133,5	- 0,1	2,3
2008	129,8	6,7	133,8	0,3	- 0,1
2009	132,5	7,0	135,7	1,4	- 3,1
2010	136,2	7,0	138,0	1,7	1,7
2011p	137,4	6,9	137,4	- 0,4	1,7

* Croissance annuelle moyenne sur la période, donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple pour 1990, croissance annuelle moyenne de 1980 à 1990).

Les séries « au prix 2011 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB au prix de 2011 établie par l'Insee. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse des prix.

Source : MEN-MESR-DEPP, *Compte de l'éducation*

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB (1980-2011)



Source : MEN-MESR-DEPP

de la crise, et d'une progression de la DIE (+ 1,4 % en prix constants), sa part dans le PIB est remontée à 7,0 % pour rester stable en 2010. En 2011, cette part fléchit légèrement (6,9 %) en raison d'une baisse de la DIE (-0,4 %) due principalement à un léger recul des dépenses publiques d'éducation¹ (État et collectivités territoriales) (tableau 1 et graphique 1).

En 2011, la dépense d'éducation se répartit entre 39,6 milliards d'euros pour le premier degré, 57,1 milliards d'euros pour le second degré et 28,0 milliards d'euros pour le supérieur. Les 12,7 milliards d'euros restants financent la formation continue et les enseignements extrascolaires².

Entre 1980 et 2011, la progression de la dépense dans le premier degré est proche de celle de la DIE (l'une et l'autre étant multipliées par 1,9). Dans un premier temps, la part du premier degré a diminué, passant de 28,9 % en 1980 à 26,4 % en 1992. Depuis lors, elle est remontée à 28,8 % en 2011, soit quasiment à son niveau initial de 1980. Dans le second degré, la progression de la dépense est inférieure (multipliée par 1,7). Tout d'abord, sa part dans la DIE a oscillé autour de 45 % jusqu'en 2002, puis une

tendance à la baisse s'est amorcée et, en 2011, elle se situe à 41,5 %. Dans l'enseignement supérieur, la dépense a été multipliée par 2,6 et sa part au sein de la DIE a crû de 14,6 % en 1980 à 20,4 % en 2011, avec une hausse plus fortement marquée depuis 2006.

En 2011, le financement des activités d'enseignement représente 115,0 milliards d'euros (soit 83,7 % de la DIE). Les 22,4 milliards d'euros restants permettent de financer l'administration générale, l'orientation, la restauration, l'hébergement, la médecine scolaire, le transport scolaire, l'achat de livres, de fournitures, de vêtements spécifiques demandés par l'institution scolaire.

Les dépenses d'éducation sont, pour près des trois quarts, des dépenses de personnel

Dans les établissements de formation initiale (y compris les services administratifs), près des trois quarts de la dépense (soit 84,6 milliards d'euros) sont consacrés à la rémunération des personnels : 50,2 % pour le personnel enseignant et 22,0 % pour

le personnel non enseignant. Les autres dépenses de fonctionnement représentent 18,3 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 9,5 %. Mais la répartition varie selon le niveau d'enseignement. Les dépenses en personnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (28,7 %) que dans l'enseignement élémentaire (18,8 %) ou dans l'enseignement du second degré (22,8 %) en raison, notamment, de la présence des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). La part des dépenses de personnel enseignant est, en revanche, plus élevée au niveau de l'enseignement du second degré (54,8 %) (tableau 2).

8 250 euros en moyenne pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 250 euros en 2011. Sur l'ensemble de la période 1980-2011, elle a progressé en moyenne de 1,8 % par an.

Dans le premier degré, la dépense par élève est de 5 870 euros, soit une augmentation de 77,5 % depuis 1980 (y compris l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, ASH). De 1980 à 2005, la dépense par élève du premier degré a augmenté de 2,2 % en moyenne par an. Entre 2006 et 2011, la progression a ralenti (+ 0,4 % par an).

Dans le second degré, la dépense par élève atteint 9 660 euros (y compris l'apprentissage et l'éducation spécialisée), soit une progression de 65,1 % depuis 1980. De 1980 à 2005, la croissance de cette dépense est de 1,9 % en moyenne par an. Depuis 2006, l'évolution est plus modérée (+ 0,4 % en moyenne par an), et même négative en 2011 (- 1,6 %) après + 0,8 % en 2010.

1. Entre 2010 et 2011, l'évolution des dépenses de la mission « Enseignement scolaire » et des programmes 150, 231 et 142 de la mission « Enseignement supérieur et recherche » est de + 0,3 % en prix courants, soit - 1,1 % en prix constants. Pour les collectivités territoriales, à partir des budgets primitifs (hors communes), cette évolution est de - 0,4 % en prix courants et - 1,7 % en prix constants.

2. L'enseignement extrascolaire comprend notamment les activités du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), des associations régionales du Cnam, et celles des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

TABLEAU 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2011 (%)

	Personnel	dont personnel enseignant	dont personnel non enseignant	Autre fonctionnement	Investissement	Ensemble
Premier degré	72,5	50,1	22,4	19,4	8,1	100,0
- dont préélémentaire	73,9	45,2	28,7	18,7	7,4	100,0
- dont élémentaire	71,3	52,5	18,8	20,1	8,6	100,0
Second degré	77,6	54,8	22,8	12,6	9,8	100,0
Supérieur	61,3	41,4	19,9	28,0	10,7	100,0
Ensemble	72,2	50,2	22,0	18,3	9,5	100,0

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'éducation

Dans le supérieur, la dépense par étudiant s'élevé à 11 630 euros, soit une croissance de 41,8 % depuis 1980 (calculée sur l'ensemble des étudiants inscrits en université ou dans des établissements du second degré ou dans toute autre école supérieure). De 1980 à 2005, la dépense a progressé de 1,0 % en moyenne par an. Cette hausse s'accélère de 2006 à 2009 avec une croissance de 3,5 % par an. Puis, la tendance s'inverse avec - 0,4 % en moyenne par an au cours des années 2010 et 2011, en raison notamment d'une progression plus rapide du nombre d'étudiants, et du ralentissement de la hausse des moyens de l'enseignement supérieur financés par la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (programmes 150 et 231). Par ailleurs, certaines aides (majoration du quotient familial, allocation logement à caractère social) de l'État n'apparaissent pas dans la DIE définie ici car elles sont d'ordre fiscal ou non directement liées au statut d'étudiant. Une estimation les intégrant porterait le coût d'un étudiant de 11 630 à 12 960 euros.

L'État finance 58 % du système éducatif, les collectivités territoriales 25 %

Le financement « initial » de l'éducation (voir l'encadré « Sources, définitions et méthodologie ») est assuré en premier lieu par l'État (58,1 %). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses.

TABLEAU 3 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2011 (%)

	1980	2011
MEN + MESR	60,9	53,6
Autres ministères	8,2	4,5
Collectivités territoriales*	14,2	24,5
Autres APU (y compris CAF)**	0,4	1,9
Ménages	10,8	8,1
Entreprises	5,5	6,8
Reste du monde	-	0,7
Total	100,0	100,0

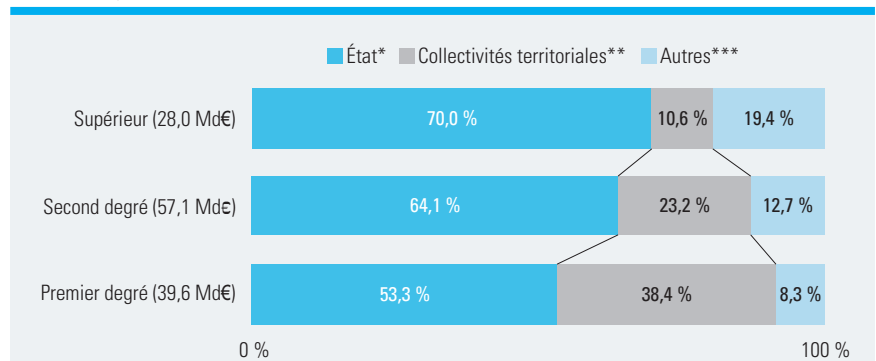
* Régions + départements + communes.

** APU : autres administration publiques ; la CAF est mentionnée au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'éducation

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement initial par financeur selon le niveau en 2011 (%) (formation initiale)

France métropolitaine + Dom



* État = MEN + MESR + autres ministères.

** Collectivités territoriales = régions + départements + communes.

*** Autres = autres APU (administrations publiques) + reste du monde + entreprises + ménages (les autres APU + le reste du monde représentent respectivement 1,6 % pour le premier degré, 2,7 % pour le second degré et 3,2 % pour le supérieur).

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'éducation

Au sein de l'État, les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont les premiers financeurs initiaux, avec 53,6 % de la DIE, charges sociales employeur de l'État comprises (tableau 3).

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE et assurent 24,5 % de son financement initial. De 1980 à 2011, la contribution des collectivités a augmenté de plus de 10 points (passant de 14,2 % en 1980 à 24,5 % en 2011), compensant une baisse équivalente de la part de l'État (de 69,1 % en 1980 à 58,1 % en 2011). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les régions et des départements se sont vu successivement attribuer le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), la formation des travailleurs sociaux (2005) et la gestion des ex-personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) à partir de 2006. Jusqu'en 2008, ces transferts de compétences étaient compensés par des crédits budgétaires (DRES, DDEC³, ...), ensuite, ces dotations ont pris la forme de taxes affectées déjà existantes (part de la TICPE et de la TSCA⁴).

Les ménages, avec 8,1 %, viennent en troisième position dans le financement initial de la DIE. Leur part (10,8 % en 1980) a baissé en raison de l'augmentation des bourses et aides qui leur sont attribuées par l'État

et les collectivités locales. En effet, les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 3,0 milliards d'euros pour les bourses et autres aides sociales (soit 2,2 % de la DIE), 1,4 milliard d'euros pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (soit 1,0 % de la DIE). Après prise en compte de ces transferts, en 2011, la part du financement final assurée par les ménages est de 11,3 %. Les entreprises, essentiellement par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et du versement de la taxe d'apprentissage, participent à hauteur de 6,8 % à la dépense d'éducation. Les contributions respectives des différents acteurs économiques au financement initial de la DIE varient selon le niveau d'enseignement (graphique 2). Dans le premier degré, les collectivités territoriales en assurent 38,4 % (dont 38,0 % pour les seules communes) qui se déclinent en rémunération des personnels non enseignants qui interviennent dans les écoles, et en dépenses de fonctionnement et d'investissement. Dans le second degré, la participation des collectivités territoriales est de 23,2 % et celle de l'État représente 64,1 % du financement. Dans l'enseignement supérieur, la part de l'État est encore plus importante (70,0 %), les collectivités territoriales prenant en charge 10,6 % de cette dépense.

3. DRES : dotation régionale d'équipement scolaire ; DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges.

4. TICPE (ex-TIPP) : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

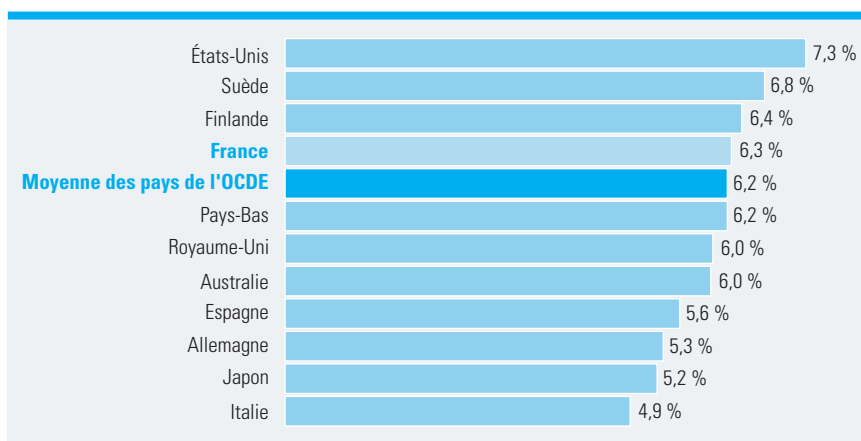
Comparaisons internationales

En 2009, la comparaison de la part des dépenses d'éducation pour la formation initiale (hors formation continue) dans le PIB montre que la France se situe, avec 6,3 %, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,2 %), au-dessus de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, mais au-dessous des États-Unis, de la Suède et de la Finlande (*graphique 3*). Les comparaisons internationales de coûts par élève ou étudiant restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public). Selon le niveau d'enseignement, la France se positionne différemment. Pour l'enseignement élémentaire⁵, la France se situe au-dessous de la moyenne (avec une

5. L'enseignement préélémentaire n'est pas pris en compte. Néanmoins, avec près de 100 % des enfants de 3 à 6 ans scolarisés, et une dépense moyenne proche de celle des pays de l'OCDE, la France consacre une part non négligeable de la DIE à l'enseignement préélémentaire.

6. PPAS : indicateur qui permet d'établir une comparaison du pouvoir d'achat des devises nationales entre pays.

GRAPHIQUE 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012

dépense de 6 370 PPA dollars⁶ contre 7 720 pour la moyenne des pays de l'OCDE). En revanche, la France dépense plus par élève du second degré que la moyenne des pays de l'OCDE (10 700 PPA dollars contre 9 310 PPA dollars en moyenne). Dans l'enseignement supérieur, la dépense par étudiant en France est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (14 640 PPA dollars contre 13 730 PPA dollars).

Jean-Pierre Dalous et
Martine Jeljoul, DEPP A3

Pour en savoir plus

- « Coût de l'éducation en 2010 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information* 11.29, décembre 2011, MEN-MESR DEPP.

- « Comparaison entre pays des coûts de l'éducation : des sources de financement aux dépenses », *Éducation & formations* n° 80, décembre 2011, MEN-MESR DEPP.

- « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 » *Les dossiers*, n° 199, juin 2011, MEN-MESR DEPP.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

Sources, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a donc un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Suite à différentes évolutions, la série des comptes, homogène sur la période 1974-1998, a été complétée par de nouvelles séries ayant pour but de tenir compte, d'une part d'une rénovation méthodologique appliquée à partir du compte 1999 (liée à l'intégration des Dom, à une nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels, et à une nouvelle évaluation des dépenses des ménages), et d'autre part, des changements rendus nécessaires par le passage à la Lolf (Loi organique relative aux lois de finances) en 2006. Un document méthodologique publié en juin 2011 (« Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », *Les dossiers d'Éducation et formations*, n° 199) et accessible en ligne, présente de façon détaillée le compte de l'éducation dans sa version la plus récente et correspondant à ces évolutions. (<http://www.education.gouv.fr/cid56921/le-compte-de-l-education.html>).

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les Dom par des financeurs résidents ou non résidents :

– les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;

– les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;

– les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;

– les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses dans les établissements publics et privés (à l'exclusion des activités de formation continue et extrascolaires), ainsi que les dépenses des activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveaux, aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n - 1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n + 1$.

Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur, et le producteur, ou l'activité.